

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>38548</b>	De <b>M. Michel Zumkeller</b> ( UDI et Indépendants - Territoire de Belfort )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Impossibilité infirmières retraitées de participer à la campagne de vaccination	<b>Analyse</b> > Impossibilité infirmières retraitées de participer à la campagne de vaccination.
Question publiée au JO le : <b>27/04/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Michel Zumkeller alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'impossibilité pour certaines infirmières retraitées de pouvoir participer à la campagne de vaccination. La presse s'est fait l'écho de nombreux cas d'infirmières retraitées qui se voient refuser le droit de participer à la campagne de vaccination, non pas pour une question de compétence mais simplement parce qu'elles ne sont plus inscrites à l'ordre des infirmiers. Dans cette période où le pays a besoin de toutes les bonnes volontés pour garantir la santé des français, cette situation est insupportable. Le pouvoir de la bureaucratie française se révèle une nouvelle fois inadmissible. Il souhaite savoir si le ministre a conscience de cette situation et surtout les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour y remédier.